

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier (*)	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2010-11-01-246

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - A- Séance ordinaire du 4 octobre 2010
  - B- Séance extraordinaire du 18 octobre 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
  - A- Suivi des procès-verbaux
  - B- Rapport de délégation de pouvoirs
  - C- Suivi du projet de voirie
  - D- Rapport sur la situation financière
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
  - 7.1 Urbanisme
    - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2010
  - 7.2 Hygiène
    - A- Usine d'épuration et réseau d'égout
    - B- Station de pompage et réseau d'aqueduc
    - C- Écocentre et site des lagunes
  - 7.3 Voirie
    - A- Travaux exécutés en octobre 2010

- B- Travaux prévus en novembre 2010
8. Rapport du CCU
  9. Présentation des comptes
    - A- Approbation de la liste des virements de crédits
    - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
    - C- Approbation de la liste des comptes à payer
  10. Sécurité incendie
  11. AREV
  12. MRCVG
  13. Campagne de financement Centraide – Déjeuner du Maire
  14. Calendrier de planification budgétaire 2011
  15. Résultats de l'appel d'offres pour le contrat de la patinoire
  16. Réseau Biblio de l'Outaouais – Convention pour la gestion automatisée
  17. Poste de responsable de la bibliothèque
  18. Assurances générales de la municipalité
  19. Correspondance
  20. Varia
    - A- RIAM – Suivi
    - B- Terrain municipal
  21. Période de questions
  22. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **A- Séance ordinaire du 4 octobre 2010**

**M.B. 2010-11-01-247**

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Séance extraordinaire du 18 octobre 2010**

**M.B. 2010-11-01-248**

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Demande passage piétonnier sur le pont de fer
- Entrée du chemin de l'Usine-de-pompage
- Dossier du chemin inter municipal
- Entretien du chemin Patry-du-Lac Edja
- Déneigement du chemin Fortin
- Centre multifonctionnel

## **Demande relative à un passage piétonnier sur le pont de fer**

M.B. 2010-11-01-249

**Considérant** la demande déposée par un groupe de citoyens pour l'ajout d'un passage piétonnier au pont de fer enjambant la rivière Gatineau;

**Considérant** que cette demande est signée par une trentaine de personnes résidentes de Bouchette;

**Considérant** que, selon ce groupe de citoyens, le partage de ce pont entre les véhicules routiers, les piétons de même que les cyclistes présente des risques évidents au regard de la sécurité;

**Considérant** que les camions lourds sont également autorisés à circuler sur ce pont;

**Considérant** les accrochages survenus aux gabarits installés aux extrémités du pont, incidents pouvant mettre en danger les piétons et les cyclistes;

**Considérant** que la construction d'un passage piétonnier améliorerait de beaucoup la sécurité des utilisateurs du pont de fer;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité enclenche les procédures auprès du ministère des Transports du Québec pour la construction d'une voie piétonnière sur le côté du pont de fer.

**Adoptée à l'unanimité**

(\*) Le conseiller Yvon Pelletier s'est joint aux membres du conseil.

## **5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **A- Suivi des procès-verbaux**

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **A. 1 Système informatique – remplacement de l'ordinateur à la réception**

M.B. 2010-11-01-250

**Considérant** la résolution M.B. 2010-07-19-180 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 19 juillet 2010;

**Considérant** les recommandations formulées par la directrice générale et les discussions intervenues entre les élus municipaux depuis l'adoption de cette résolution;

**Considérant** la provenance de tous les équipements informatiques du réseau informatique municipal;

**Considérant** qu'il y a lieu d'uniformiser la provenance de nos équipements informatiques et ce afin d'en faciliter la maintenance;

**Considérant** que présentement la firme « Service informatique DL » est la firme retenue par la municipalité pour l'entretien du parc informatique municipal;

**Considérant** que le personnel municipal est entièrement satisfait du travail exécuté par les représentants de cette firme;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'un ordinateur en remplacement de celui qui est utilisé à la réception et ce, auprès de la firme « Service informatique DL ». Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Réseau informatique » (03-600-00-000).

**Adoptée à l'unanimité**

## **A.2 Les fleurons du Québec**

### **Notes au procès-verbal**

La conseillère Michelyne Bélair mentionne que la municipalité a reçu le rapport des Fleurons du Québec. Ce rapport inclut des pistes de solutions pour l'embellissement de notre municipalité. Elle veut créer un comité d'embellissement avec des contribuables intéressés et présenter un plan d'action étalé sur une période de trois ans. Ce rapport émis par Les Fleurons du Québec est disponible pour tous les citoyens désirant l'obtenir.

## **A.3 Dossier du 13 rue Lecompte**

### **M.B. 2010-11-01-251**

**Considérant** la problématique reliée à l'écoulement des eaux entre le 13 et le 19 rue Lecompte;

**Considérant** que cette problématique concerne un cours d'eau au sens de la réglementation relative aux cours d'eau;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité régionale de comté (MRC) a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**Considérant** la résolution M.B. 2006-11-06-229 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 6 novembre 2006 en ce qui concerne une entente intervenue entre la Municipalité de Bouchette et la MRCVG;

**Considérant** qu'avec cette entente, la municipalité de Bouchette est responsable de la gestion des cours d'eau sur son territoire;

**Considérant** qu'en vertu de cette entente et en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire et ce, lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**Considérant** qu'en vertu de cette entente, la municipalité est responsable du recouvrement des créances dues par toute personne qui a causé une obstruction en vertu de l'article 105 de la loi;

**Considérant** que le ponceau ayant remplacé le fossé existant n'est pas suffisant pour un écoulement normal des eaux du cours d'eau à débit intermittent;

**Considérant** que présentement lors de grosses pluies, l'écoulement des eaux ne se fait pas normalement et que des dommages sont créés à la propriété voisine;

**Considérant** que ces eaux demeurent à la surface des terrains et empiètent sur le chemin municipal pour revenir par la suite sur la propriété voisine causant ainsi d'autres dommages;

**Considérant** que ce ponceau a été installé par le propriétaire du 19 rue Lecompte ou son représentant;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander au propriétaire du 19 rue Lecompte d'effectuer les travaux nécessaires afin de remettre dans son état initial le cours d'eau qui existait entre sa propriété et celle du 13 rue Lecompte et ainsi permettre un meilleur écoulement des eaux de ce cours d'eau intermittent.

**Adoptée à l'unanimité**

## **B- Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2010-11-01-252

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2010, pour un montant de 4322.43\$.

**Adoptée à l'unanimité**

## **C. Suivi du projet de voirie**

Le suivi du projet de voirie et le suivi relatif aux chemins sectoriels sont déposés et ce, pour les travaux effectués en date du 31 octobre 2010.

## **D. Rapport sur la situation financière**

Sujet reporté.

## **6. Rapport du maire**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

## **7. Rapport de l'inspecteur municipal**

### **7.1 Urbanisme**

#### **A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2010**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2010 sont déposées.

### **7.2 Hygiène**

#### **A- Usine d'épuration et réseau d'égout**

## **B- Station de pompage et réseau d'aqueduc**

## **C- Écocentre et site des lagunes**

### **Note au procès-verbal**

Les travaux de vidange d'une section des lagunes sont terminés.

## **7.3 Rapport du directeur des travaux publics**

### **A- Travaux exécutés en octobre 2010**

### **B- Travaux prévus en novembre 2010**

### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois d'octobre 2010 de même que les travaux prévus pour le mois de novembre 2010.

## **B.1 Infrastructures de loisirs – Travaux à exécuter**

M.B. 2010-11-01-253

**Considérant** la liste des travaux nécessaires sur les infrastructures de loisirs, liste incluse dans le rapport du directeur des travaux publics;

**Considérant** que ces travaux consistent à changer le grillage aux deux extrémités de la patinoire et ce, pour une question de sécurité des utilisateurs de la patinoire;

**Considérant** que le tapis de caoutchouc à l'intérieur du pavillon doit être changé;

**Considérant** qu'une porte d'entrée du pavillon doit être changée et que l'autre doit être réparée;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de débloquer la somme de 5000\$ pour effectuer les travaux nécessaires sur les infrastructures de loisirs.

**Adoptée à l'unanimité**

## **B.2 Chemin Rivière-Gatineau Sud - Subvention supplémentaire**

M.B. 2010-11-01-254

**Considérant** la confirmation reçue de Monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, d'une subvention supplémentaire comme aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**Considérant** que cette subvention additionnelle maximale de 10000\$ fait suite à la subvention reçue en 2009 pour des travaux d'amélioration du chemin de la Rivière-Gatineau Sud;

**Considérant** les travaux suggérés par le directeur des travaux publics;

**Considérant** la nécessité d'améliorer la courbe près du 50 chemin Rivière-Gatineau Sud et ce, pour une question de sécurité;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer la somme de 10000\$ pour des travaux d'amélioration du chemin Rivière-Gatineau Sud. Ces travaux consisteront à effectuer du dynamitage et du rechargement granulaire sur le chemin.

**Adoptée à l'unanimité**

### **B.3 Subvention 2010 à l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

M.B. 2010-11-01-255

**Considérant** la résolution M.B. 2010-02-01-033 demandant une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal et ce pour la montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles;

**Considérant** la subvention maximale d'un montant de 40000\$ consentie à la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que les travaux ont été planifiés par le directeur des travaux publics Stéphane Patry;

**Considérant** que les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur ce chemin;

**Considérant** que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles dont la gestion incombe à la municipalité;

**Considérant** que le dossier de vérification relativement à cette subvention a été constitué par la directrice générale;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter la demande de versement de la subvention relative à l'amélioration de la montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles dont les travaux ont été exécutés en régie par la municipalité qui a procédé en engageant différents entrepreneurs de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Rapport du CCU**

### **A- Demande de modification au règlement de zonage – Ajout d'usage, zone A-126**

M.B. 2010-11-01-256

**Considérant** la demande reçue du propriétaire du 70 chemin de la Ferme-des-Six visant à ajouter l'usage « Roulotte » aux usages permis dans la zone A-126;

**Considérant** que cette demande affecte une zone à vocation agricole sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** que le milieu concerné par cette demande est propice à l'agriculture;

**Considérant** que le demandeur a indiqué que cette permission d'installer une roulotte sur sa propriété était dans le but de loger un employé de la ferme;

**Considérant** qu'il y a d'autres alternatives que l'utilisation d'une roulotte pour loger un employé;

**Considérant** que la CPTAQ accorde généralement la construction d'une deuxième résidence sur une ferme et ce, pour un employé de la ferme;

**Considérant** que ce dossier a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**Considérant** la recommandation par voie de résolution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de refuser cette demande d'ajout d'usage « roulotte » dans la zone A-126;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette refusent de procéder à l'ajout de l'usage « Roulotte » dans la zone A-126.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Demande de modification au règlement de zonage – Ajout d'usage, zone V-109**

M.B. 2010-11-01-257

**Considérant** la demande reçue d'un futur propriétaire d'une partie de la propriété sise au 100 chemin du Lac-des-Pères, demande visant à ajouter l'usage « Roulotte » aux usages permis dans la zone V-109;

**Considérant** que lors de la réforme de la réglementation en 1995 visant les roulottes, aucun ajout de roulotte n'était possible dans la zone concernée;

**Considérant** la problématique associée à la présence de roulottes dans les zones de villégiature sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** que ce dossier a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**Considérant** la recommandation par voie de résolution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de refuser cette demande d'ajout d'usage « roulotte » dans la zone V-109;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette refusent de procéder à l'ajout de l'usage « Roulotte » dans la zone V-109.

**Adoptée à la majorité**

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence pour ce sujet.



## **C- Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

M.B. 2010-11-01-258

**Considérant** la démission de madame Mireille Larivière au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Considérant** que le poste vacant doit être comblé et ce, pour la durée restante du terme;

**Considérant** la vérification effectuée par le président du CCU;

**Considérant** que ce poste est un travail non rémunéré;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de nommer Monsieur Marc Saumure comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9. Présentation des comptes**

### **A- Approbation de la liste des virements de crédits**

### **B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles**

M.B. 2010-11-01-259

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélaïr, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2010 pour un montant total de 113586.69\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **C- Approbation de la liste des comptes à payer**

M.B. 2010-11-01-260

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2010 pour un montant de 57210.54\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## **10. Sécurité incendie**

## **11. AREV**

## **12. MRCVG**

### 13. Campagne de financement Centraide – Déjeuner du Maire

M.B. 2010-11-01-261

**Considérant** que l'activité du déjeuner du maire au profit de Centraide se tiendra le dimanche 21 novembre 2010 ;

**Considérant** que le club d'âge d'or a été approché pour la préparation du brunch et ce, comme les dernières années ;

**Considérant** que des achats sont nécessaires pour cette préparation ;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de 400\$ au nom du président du club d'âge d'or de Bouchette, Monsieur Jean-Claude Gagnon, afin que ce dernier procède à l'acquisition des fournitures nécessaires à la préparation du brunch. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

### 14. Calendrier de planification budgétaire 2011

Un calendrier de planification budgétaire 2011 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour information aux membres du conseil.

### 15. Résultats de l'appel d'offres pour le contrat de la patinoire

M.B. 2010-11-01-262

**Considérant** la résolution M.B. 2010-10-04-239 mandant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de la patinoire pour la saison hivernale 2010-2011;

**Considérant** qu'aucun soumissionnaire n'a déposé une soumission relativement à cet appel d'offres;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures pour des postes de préposés à la patinoire, soit un poste pour la préparation et l'entretien de la glace et un autre pour la surveillance. La possibilité de confier ces deux tâches à une seule personne sera également analysée.

**Adoptée à l'unanimité**

### 16. Réseau Biblio de l'Outaouais – Convention pour la gestion automatisée

M.B. 2010-11-01-263

**Considérant** que la bibliothèque municipale utilise un système informatique modulé pour la gestion automatisée des opérations de prêt;

**Considérant** que ce service est offert par le Réseau biblio de l'Outaouais;

**Considérant** le contrat d'exploitation du prêt automatisé sur le serveur du CRSBP de l'Outaouais prend fin le 31 décembre 2010;

**Considérant** la convention déposée par le CRSBPO, convention énumérant les engagements des deux parties relativement à la gestion automatisée de notre bibliothèque municipale;

**Considérant** que cette convention entre en vigueur à la date de signature, se poursuit jusqu'au 31 décembre 2011 et qu'elle se renouvelle ensuite automatiquement d'année en année, à moins d'un préavis écrit de l'une ou l'autre des parties et ce, d'au moins trente jours;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer cette convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la gestion automatisée de la bibliothèque municipale.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **17. Poste de responsable de la bibliothèque**

M.B. 2010-11-01-264

**Considérant** la démission du responsable de la bibliothèque, monsieur Pierre Carrière;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne pour ce poste;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures pour le poste de « Responsable de la bibliothèque ». Les frais de publication de l'avis public seront imputées au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **18. Assurances générales de la municipalité**

M.B. 2010-11-01-265

**Considérant** que la police des assurances générales de la municipalité vient à échéance le 31 décembre 2010;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir un prix pour le renouvellement des assurances de la municipalité avec notre courtier actuel soit avec Monsieur Henri Joanis de « Promutuel La Vallée » et auprès de la MMQ, Mutuelle des municipalités du Québec et ce, pour l'année 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **19. Correspondance**

### 19.1 SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2010-11-01-266

**Considérant** l'offre reçue de SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau relativement à une formation visant l'aménagement des berges, formation s'adressant aux inspecteurs des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le financement de cette formation pourrait provenir du ministère de l'Emploi du Québec;

**Considérant** que SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau désire vérifier l'intérêt des municipalités de la MRCVG à participer à cette formation;

**Considérant** le nombre d'heures inscrites dans l'offre;

**Considérant** que certains modules pourraient être enlevés de la liste fournie;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'aviser SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau que la municipalité de Bouchette est intéressée à envoyer une personne suivre certains modules de cette formation.

**Adoptée à l'unanimité**

### 19.2 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2010-11-01-267

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité procède à l'acquisition d'une paire de billets pour la saison 2011 et ce, au coût de 398\$. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

### 19.3 Internet haute-vitesse – Appui à la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

M.B. 2010-11-01-268

**Considérant** la résolution 2010-09-R8897 adoptée par le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

**Considérant** que cette résolution concerne la problématique reliée à l'absence du service internet haute-vitesse sur une partie du territoire de cette municipalité;

**Considérant** que cette résolution demande à la MRCVG de s'occuper de ce dossier;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'appuyer la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès de la MRCVG afin que le service internet haute-vitesse soit accessible dans les plus brefs délais et ce, pour l'ensemble de sa population.

**Adoptée à l'unanimité**

### 19.4 Radio CHGA – Voeux des fêtes

M.B. 2010-11-01-269

**Considérant** l'offre reçue de la Radio communautaire CHGA donnant l'opportunité aux élus de souhaiter de joyeuses fêtes aux citoyens ;

**Considérant** que les élus désirent adhérer à cette offre ;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de retenir l'offre numéro 1, soit 6 jours à 3 occasions de 30 secondes par jour, pour un coût de 225\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-110-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

## 20. Varia

### A- RIAM - Suivi

#### **Note au procès-verbal**

Les travaux de réfection de la piste de l'aéroport sont débutés.

### B- Terrain municipal

M.B. 2010-11-01-270

**Considérant** la problématique reliée à l'utilisation d'un terrain municipal par un contribuable et ce, avec un camion et une remorque;

**Considérant** que ce terrain est situé près du parc municipal et du terrain de loisirs;

**Considérant** que la présence de ce genre de véhicule n'est pas sécuritaire pour les gens utilisant ces infrastructures municipales;

**Considérant** les discussions verbales tenues avec la personne utilisant ce terrain municipal;

**Considérant** que les membres du conseil municipal désirent interdire cette activité et ce, dès maintenant;

**Considérant** que la municipalité a acquis cette parcelle de terrain par prescription trentenaire et ce, afin de relier le parc municipal, le terrain de loisirs et le terrain de l'ancienne patinoire;

**Considérant** qu'il est dans les plans de la municipalité, à court ou à moyen terme, de procéder à l'aménagement de ce terrain et ce, en agençant le tout avec les aménagements effectués au parc municipal soit en y installant des grosses roches décoratives;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que le conseil municipal demande au propriétaire du 8 rue du Pont de cesser immédiatement l'utilisation du terrain situé entre sa propriété et le Centre Quatre-Saisons (Patinoire), terrain appartenant à la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

## 21. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Service Internet
- Chemin de la Carpe
- Chemin Patry-du-Lac Edja

## 22. Levée de la séance

M.B. 2010-11-01-271

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 22h10.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Réjean Major*  
Maire

---

*Claudia Lacroix*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière